

Le Bellifontain



Janvier 2025 / Numéro 15





MEILLEURS VŒUX 2025

POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE, NOUS VOUS SOUHAITONS LA SANTÉ, LA PAIX, DES JOIES SIMPLES, DE BELLES PERSPECTIVES ET DES HORIZONS INFINIS.

LE MAIRE ET L'ENSEMBLE DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE.

SOMMAIRE

- 1. Edito
- 2. Retrospective 2024
- 3. Risque d'incendie- La multiprise
- 4. Informations diverses





Extrait du discours des vœux du Maire (11 janvier 2025)

C'est un grand plaisir de vous retrouver, ici, toujours aussi nombreux pour partager ensemble ce moment symbolique qui marque le passage vers la nouvelle année. Que cette nouvelle année 2025 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels. Qu'elle vous soit synonyme d'une vie meilleure, surtout pour nos concitoyens qui sont dans la souffrance, la peine ou les difficultés. J'en profite pour remercier les élus qui m'entourent pour gérer la commune, les adjoints, les Conseillères et Conseillers municipaux pour leur investissement au sein de la vie municipale, sans oublier le personnel communal qui se donnent aussi pleinement, au quotidien, dans leur mission de service public. A chacun d'entre eux, je présente mes meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans leurs projets personnels, familiaux, de santé, ainsi qu'à leur famille. Il est toujours bon de se retrouver, de se voir, de pouvoir échanger. Merci à vous d'avoir répondu aussi nombreux à notre invitation, cela fait chaud au cœur. Une pensée pour ceux qui nous ont quittés et plus particulièrement pour Liliane RINCHEVAL qui vient de partir.

Ce soir, j'ai la délicate mission de traduire ici publiquement ce que chacun d'entre nous peut ressentir au moment d'un départ à la retraite, aujourd'hui celui de notre ami Denis Oui je dis un ami malgré la hiérarchie mais nous avons commencé ensemble à œuvrer pour notre commune, 35 ans de partage, d'échanges, de travaux en commun, de désaccords mais aussi de bons moments. Bien sûr, ce départ à la retraite n'est pas un adieu, seulement un au revoir, mais ces moments, nous le savons, éprouvent ceux qui les vivent. Si on se base sur un principe simpliste ou le fonctionnaire propose, l'élu dispose, mais le fonctionnaire exécute, alors ce principe qui régit les relations entre les élus et les fonctionnaires peut paraître un peu réducteur. En effet, les agents communaux comme Denis, font mieux que cela puisqu'ils contribuent par leur professionnalisme, à assurer quotidiennement notre sécurité, notre bien-être. Ils nous permettent de maintenir la qualité de nos routes, de nos espaces verts, de nos chemins communaux, de notre commune. Ils sont associés à l'embellissement de notre environnement et au bon déroulement des manifestations organisées par les associations sportives et culturelles locales. N'oublions pas non plus que toutes les initiatives de la municipalité reposent également sur la volonté commune des élus et des agents communaux à tendre vers un même but : réaliser les équipements qui répondent aux attentes de nos concitoyens et qui sont susceptibles d'améliorer leur cadre et leurs conditions de vie. Et quelle que soit la mission remplie par l'agent communal, celui-ci est sans cesse jugé par nos concitoyens, vous n'avez pas qu'un seul employeur mais bien les 474 âmes qui constituent notre village. Certains humoristes, les caricaturent...avec la Brigade des Feuilles, mais pour toi Denis, c'était plutôt la « Brigade des rues, des talus, des fossés » entretenus avec l'aide de ton fidèle compagnon, ton tracteur. Je me permets Denis, de profiter de ton départ à la retraite pour te remercier publiquement ainsi que tes collègues pour la qualité de votre travail réalisé quotidiennement. Aussi, c'est toujours avec regret que nous nous séparons d'un agent, car quel que soit son grade, quelle que soit sa fonction, il nous a aidés dans l'exercice de notre mandat. Denis BORDES nous quitte après avoir fait valoir ses droits à une juste retraite. Un repos bien mérité et la perspective d'une autre vie.

2.Retrospective des 4 saisons 2024

La chasse aux œufs







Anniversaire 103 ans à la maison de retraite









Inondations mai 2024











La fête bretonne













Arbre de Noël





3. Risques d'incendie : les multiprises

La multiprise est devenue un objet indispensable dans nos maisons. Présente dans toutes les pièces du logement ou presque, son utilisation requiert un minimum de connaissances sur les risques d'utilisation. La sécurité électrique est une préoccupation majeure pour de nombreux foyers. Savez-vous qu'il existe certains appareils qu'il ne faut jamais brancher sur une multiprise? Au-delà de cela, il existe des endroits de la maison où il est strictement interdit de brancher une multiprise, car les conséquences pourraient être désastreuses. La mauvaise utilisation d'une multiprise peut être la source de nombreux accidents domestiques et la principale cause d'incendie et d'électrocution. En effet, nous remarquons qu'en France, sur les 250 000 incendies survenus par an, 20 à 30 % d'entre eux seraient d'origine électrique. De ce fait, certains auraient pour principale cause la mauvaise utilisation des multiprises. Bien que son utilisation puisse sembler facile et simple, il demande un minimum de connaissances, surtout sur les endroits précis où il convient de l'utiliser sans risque.

Il est formellement interdit d'installer une multiprise à proximité d'éléments inflammables. Cela signifie qu'il faut tenir la multiprise à l'écart des objets qui peuvent brûler rapidement, comme les rideaux, les tissus ou les tapis. En effet, placé à côté de ces éléments, il suffit d'un court-circuit ou de surchauffe pour voir la multiprise prendre feu et propager les flammes facilement sur ces éléments, causant un incendie. Il est donc crucial de choisir un emplacement sûr, loin de tout élément inflammable et dans un endroit bien ventilé de préférence.

Une autre règle de sécurité électrique essentielle à prendre en compte est celle de l'installation de la multiprise à l'écart de toutes sources d'eau pour éviter les risques d'électrocution. De ce fait, il est recommandé de tenir les multiprises loin de l'évier, du lavabo ou de la douche. En effet, en contact avec de l'eau, la multiprise peut provoquer un choc électrique pouvant entraîner la mort. Il est fortement recommandé de maintenir au moins 1,5 mètre de distance entre la multiprise et la source d'eau pour assurer une sécurité optimale.

Voici les appareils qui nécessitent une attention particulière : Friteuse à air : appareil compact mais puissant, il doit être branché sur une prise dédiée. Les rallonges électriques peuvent endommager l'appareil ou provoquer des incendies. Micro-ondes : cet appareil consomme beaucoup d'énergie ; le branchement de rallonges peut entraîner des surcharges et des risques pour la sécurité. Prévoyez une prise dédiée. Réfrigérateur : il a besoin d'être alimenté en permanence pour conserver les aliments. L'utilisation de rallonges peut compromettre son fonctionnement et augmenter la consommation d'électricité. Lave-linge : les cycles varient en termes de consommation d'énergie, mais tous ont besoin de prises dédiées pour éviter les risques et les dommages. Four électrique : il nécessite une charge électrique élevée. Ne jamais brancher une multiprise sur une autre est une règle de sécurité essentielle selon les électriciens afin d'éviter les risques d'incendie et d'électrocution. Le respect scrupuleux de cette règle vous protège, vous et toute votre famille, d'un incendie domestique. **Prenez soin de vous!**

4. Informations diverses

Des producteurs locaux





SIGIDURS au mois de JANVIER

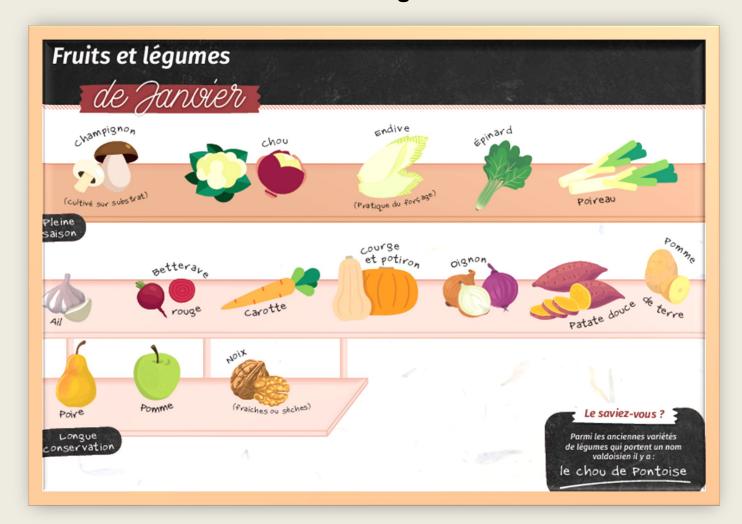


Envie de prendre une bonne résolution pour réduire vos déchets au bureau

Oui ! alors rejoignez l'équipe « tasse vintage » et dites adieu au gobelet jetable. Avec son charme rétro et sa robustesse légendaire, elle est prête à vous accompagner pendant des années. Résultats moins de déchets, plus de style, et un café ou un thé qui a du goût d'authenticité

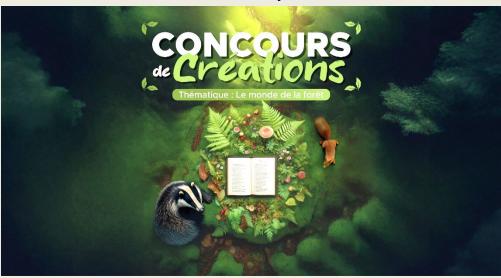


Consommer Les Légumes du Mois



Concours de créations – Journée communautaire de l'environnement 2025

Dans le cadre de la journée communautaire de l'environnement, la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France organise un concours de créations sur "Le monde de la forêt" à l'attention des 3-15 ans des 19 communes de l'intercommunalité.



Comment ça marche ? Vous avez un enfant en maternelle ? Réalisez avec lui un abécédaire ou des mots illustrés (à faire seul ou en groupe). Tu es en élémentaire ou au collège ? Propose un poème illustré. Dépose ton œuvre du 12 au 16 mai 2025 en mairie de Montsoult (21 rue de la Mairie).

Votes et remise des prix

Votes sur place le 17 mai de 12h à 15h30 Animations, stands et restauration sur place de 11h à 16h (informations complémentaires prochainement) Remise des prix à 16h